

# Zone de police GAUME

## Police locale - Zone de police de Gaume (5299)

François CULOT- Président du Collège de police

Tél. : 063/214.738- Fax : 063/214.739

Rue Lenclos, 134, 6740 ETALLE

[esther.lapaige@police.belgium.eu](mailto:esther.lapaige@police.belgium.eu)

## AVIS AU PUBLIC

Le Collège de police de la zone de police de Gaume porte à la connaissance du public que la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire et la modification n° 1 du service extraordinaire du budget 2023 de la zone de police de Gaume ont été approuvées en séance publique du Conseil de police du 12 juin 2023.

En exécution de l'article 34 de la LPI qui déclare applicable, entre autres, l'article 242 de la NLC, coordonné en vertu de l'art.2, 8<sup>ème</sup> de l'AR du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux et renvoyant à l'art L1313-1 du CDLD, les modifications budgétaires peuvent être consultées au siège de la zone de police, rue Lenclos 134 à Etalle, du 15 juin au 28 juin 2023, chaque jour ouvrable de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Lundi, le 12 juin 2023.

La Secrétaire  
Esther LAPAIGE



Le Président  
François CULOT

**NB** : Pour une question d'organisation, il est demandé de prendre au préalable rendez-vous (063/214.738 ou [esther.lapaige@police.belgium.eu](mailto:esther.lapaige@police.belgium.eu)). Cette démarche est facultative.